

REGLEMENT CONCOURS DESSIN - KULTUR J

Article 1 – Objet et thème du concours

Dans le cadre de l'Année de la Jeunesse du festival Kultur J qui aura lieu le samedi 23 et le dimanche 24 octobre 2021, la ville de Bressuire organise un concours de dessin.

Il est ouvert du 4 au 20 octobre 2021 inclus. **Ce concours a pour thème « Dessine ton manga ».**

Article 2 – Participants

Le concours de dessin est ouvert aux enfants de 6 à 18 ans. Il s'adresse aux enfants de manière individuelle.

Article 3 – Modalités de participation

Chaque dessin doit être une création personnelle et présenté sans signature ni signe distinctif. Le dessin doit être réalisé sur un support papier de format A 4.

Toutes les techniques manuelles sont acceptées : feutre, aquarelle, crayon, collage... (donc pas de dessin numérique). Le dessin devra être à plat, sans volume.

Le formulaire de participation joint au règlement doit obligatoirement accompagner chaque dessin.

S'il n'est pas présent, le dessin ne sera pris en compte.

La participation à ce concours est gratuite.

Un seul dessin par enfant est autorisé.

Article 4 – Acheminement des dessins

Le dessin et le formulaire de participation doivent être envoyés ou déposés non pliés au plus tard le 20 octobre 2021, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : **Maison des Associations 11, place de l'hôtel de ville 79300 BRESSUIRE**

Aucun accusé de réception ne sera fourni.

Les dessins reçus seront répartis en fonction de l'âge des participants dans l'une des catégories suivantes :

Catégorie 1 : 6 à 11 ans

Catégorie 2 : 12 à 15 ans

Catégorie 3 : 16 à 18 ans

Article 5 - Droit d'auteur

En signant le formulaire de participation, chaque enfant autorise l'utilisation de son dessin, certifie qu'il est l'auteur du dessin et qu'il autorise l'organisateur à le reproduire et à l'utiliser gratuitement dans tout support de communication et d'animations de la ville de Bressuire.

Article 6 – Désignation des gagnants

Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des dessins reçus selon les critères suivants :

- Pertinence par rapport au thème
- Application
- Originalité

Les dessins gagnants seront ceux qui auront obtenu, au sein de leur catégorie, les notes les plus élevées.

En cas d'ex-aequo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs.

Article 7 - Lots

Trois lots seront décernés à l'issue du concours de dessin, le dimanche 24 octobre, au cinéma Le Fauteuil Rouge.

Un lot sera remis dans chacune des catégories d'âge des participants. Les lots attribués aux gagnants ne pourront pas être négociés, ni échangés contre-valeur par l'organisateur. Il sera possible de retirer le lot ultérieurement à la Maison des Associations.

Article 8 - Non-restitution

Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

Article 9 - Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats. Le règlement peut être envoyé par courrier électronique ou retiré à l'accueil de la Maison des Associations. Il est également téléchargeable sur le site internet de la ville de Bressuire.

Article 10 - Responsabilité

La ville de Bressuire ne pourra être reconnue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou par manque de participants, le concours devait être reporté, modifié ou annulé.

Article 11 - Modification du règlement

L'organisateur peut être amené à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement.